

N° 2 - 38 / 2006 : **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE
CHARGÉ DE L'ÉLABORATION ET DU SUIVI DU SCHEMA DE
COHÉRENCE TERRITORIALE DU GRAND ALBIGEOIS**

Pilote : Direction Générale des Services

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE,

PUBLIE LE

05 JUIL. 2006

Par délibération en date du 7 juin 2005, le conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a procédé à la désignation de ses représentants au syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois

Suite au décès de Monsieur Robert RAYNAL, il convient de désigner un représentant de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à cette instance.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 juin 2005 portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois,

Considérant la nécessité de pourvoir le siège vacant,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

↳ **DÉSIGNE** Monsieur Michel ANDRAL en qualité de membre titulaire du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 27 Juin 2006

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE



Reçu le

03 JUIL. 2006

PREFECTURE DU TARN